

Barème d'honoraires d'agence

- Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 -
- Article 6-1 de la loi du 2 janvier 1970 (loi Hoguet), loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014 -

TRANSACTIONS

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC*
De 0 à 49 000 €	3 000 €
De 50 000 € à 89 999 €	6 000 €
De 90 000 € à 149 999 €	8 000 €
De 150 000 € à 199 999 €	9 000 €
De 200 000 € à 229 999 €	12 000 €
De 230 000 € à 249 999 €	12 500 €
De 250 000 € à 279 999 €	13 000 €
De 280 000 € à 449 999 €	5 %
A partir de 450 000 €	4,5 %

FOND DE COMMERCE

Honoraires fonds de commerce :	10% TTC
---------------------------------------	---------

LOCATIONS

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail		
Superficie	Charge propriétaire	Charge locataire
0 à 50 m ²	7€/m ²	7€/m ²
51 à 80 m ²	6€/m ²	6€/m ²
81 m ² à 120 m	4€/m ²	4€/m ²
Au-delà de 120 m ² : 3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²
Frais d'état des lieux		
Superficie	Charge propriétaire	Charge locataire
0 à 90 m ²	3€/m ²	3€/m ²
Au-delà de 90 m ²	2€/m ²	2€/m ²

Entremise location (à la charge exclusive du propriétaire) : 40 € TTC

Avis de valeur vénale (dossier complet) : 120 € TTC

Avis de valeur vénale (dossier simplifié) : 60 € TTC



MNO IMMOBILIER

S.A.R.L au capital de 1000,00 €uros

Activités principales de l'entreprise : Transaction Immobilière (CPI 3002 2019 000 041 259)

N° d'immatriculation : 851 035 055 RCS Nîmes. Dénomination MNO IMMOBILIER